



# ARTS MARTIAUX CLUB

## FICHE D'INSCRIPTION 2025-2026



### Identité Adhérent

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ F  M   
Date de naissance : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone portable : \_\_\_\_\_  
Adresse mail : \_\_\_\_\_

### Représentant légal (pour les mineurs) ou Personne à contacter :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

### Autorisation parentale (pour les mineurs)

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ responsable légal(e) de l'enfant \_\_\_\_\_, l'autorise à :  
Pratiquer le taekwondo / le krav maga (rayer la mention inutile) en loisirs  en compétition

Quitter seul la fin de la séance : oui  non

A être récupéré par une autre personne que par moi : oui  non

Nom des personnes autorisées : \_\_\_\_\_

Date et signature : \_\_\_\_\_

Droit à l'image : oui  non

### Documents à fournir

- Certificat médical de moins de 3 mois (sur le passeport sportif pour les compétitions)
- La fiche de renseignements remplie
- Le règlement intérieur signé
- 1 photo d'identité
- Le règlement de la cotisation + licence fédérale

### Tarifs

Ré-inscription -10€

**Taekwondo Babies** (de 3 ans à 5 ans) : cotisation 70€ + licence fédérale 25€ → **95€ l'année**

**Taekwondo Enfants** (de 6 ans à 10 ans) : cotisation 85€ + licence fédérale 40€ → **125€ l'année**

**Taekwondo Ados** (de 11 ans à 17 ans) : cotisation 95€ + licence fédérale 40€ → **135€ l'année**

**Taekwondo Adultes** (18 ans et +) : cotisation 95€ + licence fédérale 40€ → **135€ l'année**

**Krav Maga Ados** (de 13 ans à 17 ans) : cotisation 96€ + licence fédérale 39€ → **135€ l'année**

**Krav Maga Adultes** (18 ans et +) : cotisation 126€ + licence fédérale 39€ → **165€ l'année**

Réduction globale de 15€ pour 2 inscriptions ou de 30€ pour 3 inscriptions ou de 50€ pour 4 inscriptions au sein du même foyer

### Mode règlement

- Espèce (en une seule fois)       Chèque (possibilité de donner 3 chèques)  
 Carte Bancaire       Pass'Sport (70€ 14-17 ans)  
 Bon CAF/MSA montant :

### Administratif

Dossier rendu le : \_\_\_\_\_ N° de licence : \_\_\_\_\_  
Certificat médical  Fiche renseignements   
Règlement intérieur  Photo d'identité  Paiement   
Licence commandée le : \_\_\_\_\_ Remise le : \_\_\_\_\_  
Mode de paiement : \_\_\_\_\_

## Règlement intérieur

1. Chaque adhérent de l'association doit s'être acquitté de l'adhésion au club et de la licence, du passeport sportif dès la 2<sup>ème</sup> année de pratique, et fournir un certificat médical attestant de l'aptitude à la pratique du TAEKWONDO ou du KRAV MAGA.
2. Lors des séances d'entraînement, les adhérents de l'association doivent porter :
  - a. Pour le taekwondo : un dobok blanc ainsi que la ceinture en rapport avec leur grade
  - b. Pour le krav-maga : un pantalon de krav maga noir et le t-shirt blanc du club.
3. La coquille est obligatoire pour tous.
4. Il est interdit de porter des bijoux, les ongles doivent être propres et coupés.
5. Les adhérents de l'association bénéficient de l'usage des W-C et des vestiaires situés dans le dojo ou la salle polyvalente où se déroule l'activité. Ils doivent respecter ces lieux.
6. Les adhérents ne doivent pas pénétrer, ni utiliser les lieux et le matériel qui ne sont pas en rapport avec l'activité krav maga ou taekwondo. Dans ce cas, l'association décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol : les contrevenants sont donc passibles de poursuites par le propriétaire de la salle.
7. L'association ne peut être tenue responsable en cas de perte ou de vols d'effets personnels.
8. Les salles d'entraînement ne sont pas des lieux d'expression politique ou religieuse mais des lieux de neutralité où doivent s'exprimer les valeurs du sport : l'égalité, la fraternité, l'impartialité, l'apprentissage du respect du professeur, de soi-même et de celui d'autrui.
9. L'entraîneur se donne le droit d'annuler un cours s'il y a moins de 2 élèves.
10. Pour des raisons de sécurité, les adhérents ne doivent être présents que 10 minutes avant le début du cours et quitter les lieux juste après la fin du cours. L'association n'est pas responsable des blessures et autres dommages occasionnés en dehors des salles d'entraînement et des horaires.
11. L'association ne peut être tenue responsable des accidents pouvant subvenir aux mineurs se déplaçant seuls pour venir ou repartir de la salle d'entraînement.
12. Le coût de l'inscription a une compétition ou un stage et les frais occasionnés ne sont pas supportés par l'association sauf décision concertée par le bureau.
13. Les arts martiaux étant fondés sur le respect mutuel, un adhérent peut être exclu du cours si :
  - Il manque de respect à son enseignant ou un camarade
  - Il tient des propos insultants (racisme, homophobie, discrimination, religion, sexisme...)
  - Il blesse volontairement un autre pratiquant
  - Il refuse ou ne pratique pas le travail demandé
  - Il dissipe ses camarades durant le cours
  - Il ne respecte pas les articles 1,2 ou 3 du règlement
14. Tout adhérent participant à des compétitions, pour une question d'hygiène, devra avoir son propre matériel.
15. La cessation de la pratique du taekwondo ou du krav maga au club en cours d'année, n'entraîne pas la perte du statut d'adhérent et de ce fait, ne donne droit à aucun remboursement, cela implique que toute cotisation annuelle commencée est due.
16. L'association ne souhaite pas, dans l'intérêt des pratiquants, de spectateurs pendant les séances sauf autorisation du bureau ou du professeur.
17. En dérogation des articles 1, 2 et 3 de ce règlement, toute personne souhaitant s'inscrire au club, a droit à une séance d'essai gratuit (assurance couverte par l'affiliation FFTDA et FFKDA de l'association)

Signature du pratiquant ou du représentant légal si mineur :  
(Mention « lu et approuvé »)